

1.1. Bilan ministériel de la Présidence de la Polynésie française (PR)

I. Concernant le portefeuille du Tourisme et des transports aériens internationaux

Le service du tourisme exerce des missions essentielles en matière de pilotage du secteur : il encadre la réglementation applicable, attribue les financements et subventions aux acteurs touristiques, et supervise les projets d'aménagement. Il est également chargé d'adapter le cadre réglementaire en fonction des évolutions du marché et des attentes des visiteurs. Le GIE Tahiti Tourisme, pour sa part, assure la promotion de la destination sur les marchés internationaux et domestique. Il fait remonter les besoins exprimés par les opérateurs touristiques auprès du service du tourisme et des autorités, afin d'accompagner le développement du secteur. Quant au Campus des Métiers et des Qualifications Hôtellerie, Restauration, Tourisme du Pacifique (CMQP), celui-ci joue un rôle clé dans l'adéquation entre les politiques de formation et les besoins en recrutement des professionnels du secteur, aujourd'hui comme demain.

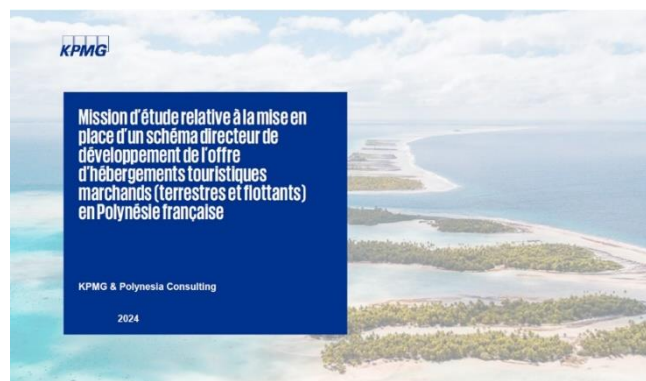
Ainsi, le secteur du tourisme s'organise autour de trois pôles complémentaires :

- ✓ Un pôle administratif, financier et réglementaire (Service du Tourisme),
- ✓ Un pôle marketing (GIE Tahiti Tourisme),
- ✓ Un pôle des compétences humaines (CMQP).

L'année 2024 a été marquée par l'avancement de plusieurs chantiers structurants, parmi lesquels le lancement d'une mission d'étude dédiée à l'élaboration d'un schéma directeur de l'hébergement marchand, tant terrestre que flottant.

1) **Etude : Elaboration d'un schéma directeur de l'hébergement marchand terrestre et flottant**

En réponse aux objectifs gouvernementaux d'augmentation des recettes touristiques, le service du tourisme a lancé en 2024 une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de développement de l'hébergement marchand, terrestre et flottant, à l'échelle de la Polynésie française pour les dix prochaines années. Cette étude, structurée en trois livrables – diagnostic, scénarios prospectifs et plan d'actions – a vocation à guider les décisions publiques en matière d'aménagement hôtelier, incluant la réhabilitation des friches existantes.



➤ **Un diagnostic contrasté de l'offre actuelle**

Depuis 2015, les hôtels terrestres ont connu une perte estimée de 8% des chambres, principalement due aux fermetures de 2018 et 2020. De nombreuses friches hôtelières sont identifiées, et peu de nouveaux projets sont proches d'une concrétisation.

À l'inverse, les pensions de famille affichent une croissance annuelle moyenne de 0,4% depuis 2015, et les meublés de tourisme ont bondi de 20% en moyenne par an depuis 2018, compensant en partie le déclin de l'offre hôtelière traditionnelle. L'archipel de la Société reste le pôle d'attraction majeur, concentrant 84% des chambres du Pays et 37 des 42 hôtels en 2024.

Concernant l'hébergement flottant, les principaux opérateurs de croisière sont Paul Gauguin, Aranui et Windstar, qui ont assuré 67% des escales en 2023, majoritairement dans l'archipel de la Société. Des perspectives de croissance se profilent avec l'arrivée d'un second bateau pour Aranui et Paul Gauguin d'ici 2026-2027, ainsi que le nouveau Tuhaa Pae. La possibilité d'accueillir un méga yacht Ritz Carlton de 226 suites deux mois par an est également à l'étude pour 2026-2027. Les charters nautiques, majoritairement basés à Raiatea, répondent à une forte demande de croisières à taille humaine dans les Îles Sous-le-Vent.

Définition des priorités pour le développement de la fréquentation touristique

Hébergement terrestre

- 1 Réouverture des « friches » et réaménagement des fonciers**
Sous réserve de faisabilité et acceptation / concertation de la population
> Clarifier l'état des friches listées et leur statut
- 2 Grands Projets îles de la Société voire Tuamotu (à discuter)**
Portés par des investisseurs étrangers, sur des sites identifiés (AO)
> Mise en œuvre d'un cadre et mesures (marketing, plateforme, réseau) pour rendre attractive la destination auprès d'investisseurs qui arbitrent entre plusieurs opportunités dans le Monde et faciliter les démarches
- 3 Hôtellerie 3*/4* îles de la Société voire Tuamotu (à discuter)**
Portés par des investisseurs locaux, avec accompagnement à l'investissement
> Définir une stratégie, inciter et accompagner la croissance d'une offre hôtelière moyenne gamme, sur des sites définis
- 4 Pensions de famille, voire petite hôtellerie tous les archipels**
Portés par des investisseurs locaux, avec accompagnement à l'investissement
> Inciter et accompagner la structuration du marché, de manière opportuniste

Hébergement flottant

- 1 Croisières intra-polynésiennes**
Opérateurs locaux (avec accompagnement à l'investissement) et internationaux (développement opportuniste)
> Encourager le développement de nouvelles croisières (notamment avec Papeete comme tête de ligne et avec des escales en dehors des îles de la Société) en engageant des actions marketing, en proposant des infrastructures cohérentes avec les attentes de la clientèle ciblée et en aidant les acteurs locaux (défisc.)
- 2 Charters nautiques**
Investisseurs locaux essentiellement
> Encourager

Ces informations sont essentielles pour orienter les priorités visant à mieux répartir la fréquentation touristique sur l'ensemble du "merritoire" polynésien.

Aérien

Prioriser les investissements sur l'aéroport de Tahiti Faa'a
pour qu'il soit en mesure d'accueillir plus de touristes et de répondre aux attentes des compagnies et des passagers

➤ Des actions ciblées selon les publics

Le plan d'actions propose des mesures différenciées selon les cibles. **Pour les investisseurs**, il s'agit notamment de renforcer la promotion de la destination, de créer un guichet unique, de structurer les appels à projets avec des baux adaptés, de clarifier la défiscalisation, et d'introduire des incitations pour valoriser les friches. **Pour le Pays et les communes**, les priorités incluent l'intégration du tourisme dans les schémas d'aménagement, le renforcement des infrastructures (transport, eau, énergie, assainissement) et la révision des régimes fiscaux applicables.

➤ Des leviers pour les compétences et la réglementation

Le rapport identifie également l'importance de soutenir l'emploi local à travers la mise en œuvre d'une GPEC sectorielle adaptée, en particulier pour accompagner les jeunes talents et les reconversions professionnelles. Enfin, des ajustements réglementaires sont proposés pour structurer et valoriser l'offre : mise en place de dispositifs de classement et de labellisation, ainsi que des mesures spécifiques à destination des pensions de famille et des meublés de tourisme, afin d'assurer une offre homogène, lisible et de qualité sur l'ensemble du territoire.

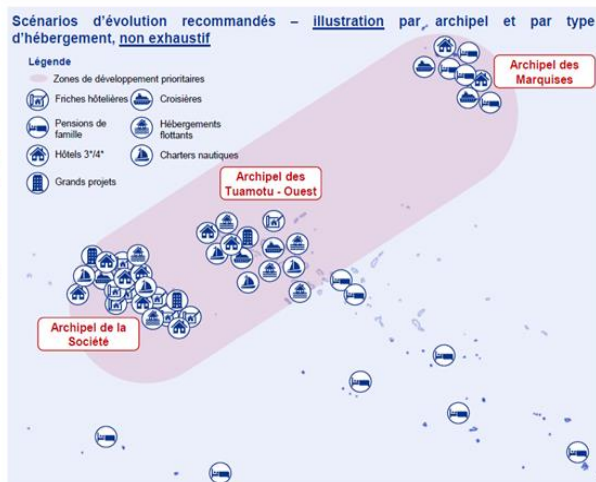
Scénarios d'évolution recommandés

Vision par archipel et par type d'hébergement touristique marchand

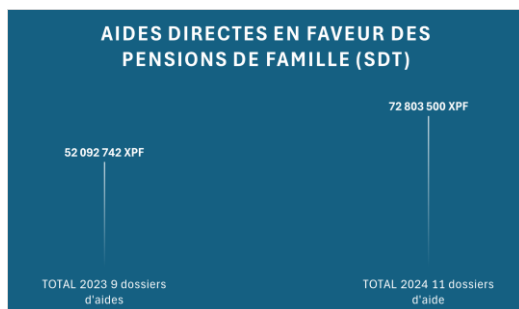
Le développement des hébergements touristiques marchands semble plus propice sur l'arc « Archipel de la Société, Archipel des Tuamotu – Ouest, Archipel des Marquises ».

Pour chaque archipel la stratégie de développement envisagée tient compte de la volonté de la population / des tavana, des fonciers disponibles, de l'accessibilité, et de l'attractivité pour de potentiels investisseurs.

- La rénovation des friches des îles de la Société et des Tuamotu est une priorité pour accélérer la croissance de l'offre.
- Le développement de l'hôtellerie, au travers de Grands projets et d'une incitation au déploiement d'hôtels 3*/4*, se fera essentiellement sur les îles de la Société ainsi que sur quelques sites ciblés aux Tuamotu – Ouest.
- Les pensions de famille, spécificité polynésienne, sont encouragées sur tout le territoire, permettant de limiter le recours aux meublés et d'offrir une expérience plus authentique.
- Enfin, le développement de l'hébergement touristique marchand flottant pourra bénéficier à l'ensemble des archipels, permettant de développer les flux dans des zones moins propices au développement terrestre en particulier.



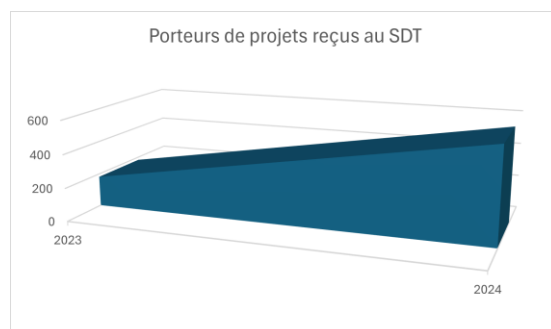
Outre cette étude, en 2024, un plan d'actions ambitieux pour un tourisme durable et inclusif a été mis en œuvre sous la coordination du service du tourisme et de Tahiti Tourisme, avec l'appui d'un coordinateur dédié. Il se compose de 100 actions concrètes, portées par 30 responsables, et se distingue des précédentes stratégies par un calendrier d'exécution rigoureux et des bilans semestriels assurant un véritable suivi opérationnel.



Dans le même esprit de structuration, une mission d'étude consacrée au tourisme de randonnée a été menée à Moorea, permettant l'élaboration d'un guide de procédures accompagné d'une cartographie des parcours existants. Parallèlement, des avancées significatives ont été réalisées pour accompagner les pensions de famille et la nouvelle catégorie d'hébergement chez l'habitant.

À la suite de l'adoption d'une loi de pays, une campagne d'information a été conduite dans les archipels, et le nombre de porteurs de projets reçus a fortement augmenté en 2024 (571 contre 182 en 2023), laissant entrevoir une hausse des demandes d'aides directes dès 2025.

En préparation du lancement des futurs appels à projets, un travail de recensement des parcelles domaniales à potentiel touristique a été mené sur l'ensemble du territoire, accompagné de la rédaction d'un modèle de cahier des charges techniques. En parallèle, le processus d'appel à manifestation d'intérêt a été simplifié pour permettre une meilleure lisibilité et accessibilité pour les porteurs de projets, en remplaçant l'approche purement technique par une évaluation plus globale et qualitative.

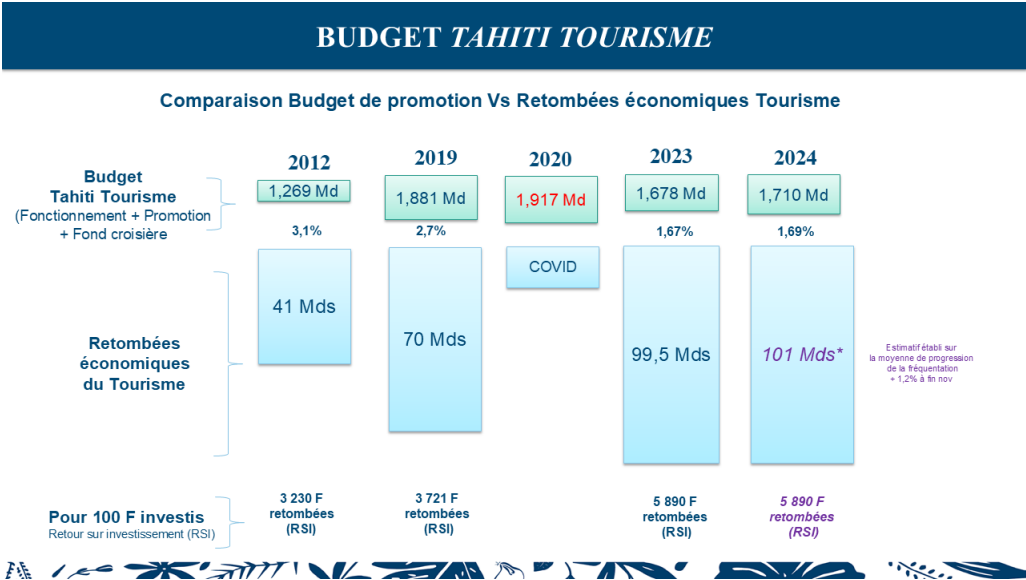
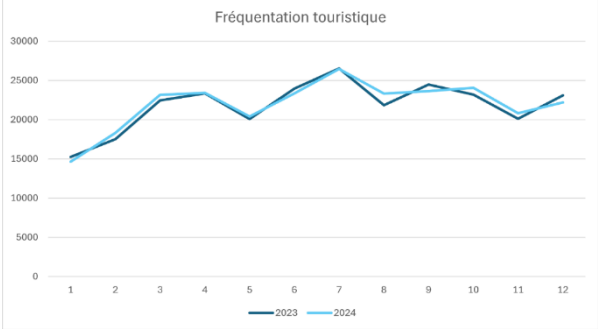


Les équipes du tourisme ont également été mobilisées dans l'organisation de l'épreuve olympique de surf à Teahupo'o, en lien avec les parties prenantes du comité Paris 2024. Cet événement a permis d'accroître considérablement la visibilité internationale de la Polynésie française, générant des retombées médiatiques exceptionnelles, avec 52 milliards de vues et une contre-valeur publicitaire estimée à 125 milliards XPF. Dans le prolongement de cette dynamique, le forum *TE KAI*, organisé en octobre par le Campus des Métiers et des Qualifications du Pacifique, a permis de sensibiliser 800 collégiens aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Ce format sera reconduit sur deux jours en 2025 pour toucher également les adultes en reconversion.

Plusieurs chantiers structurels ont également été amorcés, notamment les réformes fiscales du secteur de l'hébergement et de l'aérien, ainsi que la dématérialisation de la fiche statistique visiteurs/résidents. Retardés par les mouvements sociaux, ces travaux se poursuivront en 2025. Deux grèves dans le secteur aérien ont marqué l'année, perturbant fortement le trafic et nécessitant une gestion de crise soutenue, notamment sur les 43 aéroports du Pays. En parallèle, un accompagnement renforcé a été apporté à la société Aéroport de Tahiti pour améliorer les conditions d'accueil, avec des premiers aménagements réalisés dès 2023 et un programme d'investissement prévu à partir de 2025 pour moderniser les terminaux.

Sur le segment du tourisme d'affaires et de récompense (MICE), la destination Tahiti a su séduire plusieurs entreprises internationales, en dépit d'un manque d'infrastructures adaptées. Les privatisations d'hôtels par de grandes sociétés américaines témoignent du potentiel de ce marché, également prometteur au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par des **résultats exceptionnels en matière de fréquentation touristique**, avec **263 766 visiteurs (+11 % par rapport à 2019)**. Cette dynamique, soutenue par les actions de promotion de Tahiti Tourisme, a généré plus de 100 milliards XPF de retombées économiques.



La relance de la ligne directe Tokyo-Papeete par Air Tahiti Nui fin 2023 a eu un impact positif, augmentant significativement le nombre de visiteurs japonais et chinois en Polynésie française et générant 44 157 nuitées en 2024. Pour pérenniser et diversifier ces flux, des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment l'exploration d'une deuxième porte d'entrée vers l'Asie via des accords de partage de codes avec Air Calin. L'accessibilité depuis l'Amérique du Sud reste limitée, bien que des discussions avec Delta Airlines soient envisagées pour la ligne Santiago – Île de Pâques – Tahiti. Enfin, un accord de partage de codes entre Air Tahiti Nui et Air Rarotonga a été officialisé pour consolider la desserte aérienne avec les îles Cook.

Enfin, en 2024, la Chambre territoriale des comptes a conduit deux contrôles, dont l'un consacré à l'évaluation de la politique touristique menée entre 2018 et 2023. À l'issue de ses travaux, elle a formulé plusieurs recommandations visant à renforcer l'efficacité de l'action publique en Polynésie française. Elle a notamment souligné l'importance de doter l'ISPF des moyens nécessaires pour développer un Compte Satellite du Tourisme (CST), outil essentiel à une meilleure mesure de l'impact économique du secteur. Elle a également encouragé le renforcement du suivi de la perception du tourisme via des enquêtes régulières, la structuration d'un plan d'actions avec un pilotage rigoureux et des indicateurs de suivi, ainsi que la modernisation du cadre réglementaire face à la digitalisation croissante. Enfin, la Chambre a insisté sur la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) adaptée, en lien avec le CMQP, afin d'ajuster l'offre de formation aux besoins réels du marché, y compris dans le secteur non salarié.

La Chambre a également relevé les zones de chevauchement entre les missions de Tahiti Tourisme et celles d'Air Tahiti Nui (ATN), notamment dans la promotion touristique à l'international. Elle recommande une clarification des rôles respectifs ainsi qu'une meilleure formalisation des analyses économiques en amont de l'ouverture de nouvelles lignes aériennes. Si des synergies ont commencé à émerger, la mise en place d'une gouvernance plus

structurée permettrait de renforcer la cohérence des actions et d'optimiser les investissements et les efforts de promotion sur les marchés stratégiques, comme en témoigne l'exemple récent de la ligne vers Seattle.

Orientations stratégiques sur le plan local :

En 2024, le développement du marché domestique a été consolidé grâce à l'organisation de deux éditions du salon du tourisme, qui ont suscité une forte affluence auprès du public local. Ces événements ont permis de dynamiser la consommation touristique intérieure, tout en atténuant les effets de la baisse de fréquentation observée durant les périodes de moyenne saison internationale.

Dans une logique de durabilité, l'intégration des communautés locales au cœur du développement touristique a été renforcée. Tahiti Tourisme a intensifié ses actions de sensibilisation auprès des professionnels du secteur afin de promouvoir des pratiques plus responsables. Parallèlement, des actions ont été menées à destination du grand public, notamment des jeunes, à travers des événements organisés avec la DGEE, comme la Journée mondiale du tourisme ou la Journée de l'environnement.

Tahiti Tourisme poursuit également ses efforts pour déployer l'action touristique dans les îles et atolls, en valorisant la culture polynésienne et en proposant des animations authentiques, telles que des ateliers thématiques lors des escales de croisières. Ces initiatives sont menées en partenariat avec des acteurs locaux pour garantir des expériences enrichissantes et ancrées dans les réalités du territoire.

Enfin, l'accompagnement des comités du tourisme locaux a été renforcé à travers un programme de formation et de professionnalisation lancé en 2024. Ce dispositif vise à améliorer la qualité de l'accueil et de l'information proposée aux visiteurs, en étroite collaboration avec les communes, contribuant ainsi à structurer durablement l'offre touristique dans les îles.

Orientations stratégiques sur le plan international :

En 2024, Tahiti Tourisme a structuré son action à l'international autour de six axes stratégiques.

Malgré un contexte marqué par la fin du "revenge travel", un recul du marché américain lié aux élections, la concurrence accrue et la hausse des coûts promotionnels, la destination a atteint un nouveau record de fréquentation avec 263 766 touristes, soit une augmentation de 0,7% des visiteurs et de 4,4% des nuitées par rapport à 2023. Cette croissance s'explique par une stratégie combinant le renforcement des marchés en reprise (Canada, Allemagne, Suisse, Australie, Nouvelle-Zélande, Italie), la relance du Japon, de la Chine et de la Corée du Sud, le développement du marché mexicain, l'expansion des croisières et la diversification des clientèles. Parallèlement, plusieurs études ont été engagées pour asseoir une vision durable et inclusive du tourisme polynésien : évaluation par le GSTC, analyse de l'empreinte carbone, enquête d'opinion publique, schéma directeur de l'hébergement, et étude de satisfaction des visiteurs en cours sur 2025. Les premiers résultats ont été présentés lors d'un forum réunissant les parties prenantes et nourriront le plan d'action pour un tourisme durable, attendu pour février 2025.

Tahiti Tourisme a par ailleurs renforcé le réseau de distribution internationale à travers des actions de formation ciblées (programme "Spécialiste de Tahiti", e-learning, webinaires, voyages de familiarisation) et des événements majeurs comme le Tahiti Travel Exchange ou "Icons of Virtuoso". Des missions de prospection ont été menées en Europe, Amérique du Nord et au Japon, accompagnées de workshops et de roadshows dans plusieurs pays, et d'une participation active aux salons internationaux (ITB Berlin, ILTM Cannes). Des campagnes de vente conjointes avec les tour-opérateurs et compagnies aériennes ont permis de stimuler la commercialisation. Une restructuration importante a également été engagée en Amérique du Nord, avec la fermeture du bureau nord-américain et la contractualisation de trois agences aux États-Unis, Canada et Mexique, permettant une meilleure optimisation budgétaire et un recentrage stratégique sur les marchés les plus porteurs. En parallèle, une relance progressive du marché asiatique a débuté avec une augmentation significative des budgets pour le Japon, la Corée et la Chine.

La promotion par segment a été renforcée pour diversifier les clientèles : campagnes dédiées à la plongée sous-marine, développement de cibles au-delà des couples (familles, groupes d'amis, passionnés d'Ori Tahiti), et actions spécifiques pour la communauté LGBTQ+ à travers des campagnes, des adhésions à des réseaux spécialisés et une présence dans des événements dédiés. Enfin, Tahiti Tourisme a intensifié ses efforts pour favoriser une meilleure dispersion des visiteurs à travers les archipels et les différents types d'hébergements. Des campagnes ont mis en avant la Petite Hôtellerie Familiale, les locations de vacances, les croisières et les charters nautiques, avec une campagne internationale dédiée à la PHF prévue pour 2025. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans la volonté de répartir plus équitablement la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire polynésien, conformément aux orientations du schéma directeur de l'hébergement touristique.

II. Concernant le portefeuille de l'égalité des territoires

Eléments de politique générale

Un des axes majeurs du programme politique du gouvernement consiste à limiter voire réduire à terme, l'« exode » de nos populations des archipels vers le centre de Tahiti.

Dans cette perspective, le partenariat, notamment financier, au profit des communes, répond d'un double objectif :

I. leur permettre de se doter d'infrastructures et d'équipements pour offrir des services publics communaux de meilleure qualité (eau potable, énergie électrique, protection de l'environnement...) ou encore des infrastructures communales adaptées aux besoins (hangars, mairies etc.) ;

II. Les accompagner, si elles le souhaitent, dans leur développement économique, selon leur échelle et la dimension la plus appropriée. Par exemple sur un atoll des tuamotu, participer à l'acquisition d'un engin destiné au soutien de l'activité de « coprahculture » ou « d'agriculture » (autonomie alimentaire, soutien des activités etc.).

C'est pourquoi, les outils financiers auxquels le pays contribue en totalité ou en partie (DDC, FIP, CRSD, CDT, Abris...) sont autant de moyens essentiels pour les communes dans la mise en œuvre de leurs compétences propres, en matière d'investissement.

Sur un autre plan, ces aides financières, sur toutes les thématiques éligibles, doivent participer à accroître leurs capacités à concourir, aux côtés du Pays, chacun dans son domaine de compétence, au développement des secteurs prioritaires pour le Gouvernement : secteur primaire, culture, tourisme, numérique... En effet, comment développer le tourisme sur une île où la distribution d'eau ou d'énergie n'est pas optimale voire inexistante ?

Dans le prolongement de l'année précédente ...

A. 2024 a été particulièrement marquée par la signature :

- ✓ du nouveau **contrat de développement et de transformation 2024 – 2027** dédié aux investissements communaux en matière de services publics environnementaux (assainissement en eau potable, assainissement des eaux usées et Déchets) a marqué la volonté partagée de l'Etat et du Pays de maintenir les efforts financiers dans la continuité des précédents contrats ;
- ✓ de **l'avenant 4** actant une ultime prolongation du **CRSD**.



2024, UNE ANNÉE

DE CONTRACTUALISATION

 la signature en juillet du nouveau contrat de développement et de transformation (CDT) 2024 – 2027 23 juillet 2024 	la signature de l'avenant 4 actant une ultime prolongation de 2 ans du Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) 4 décembre 2024 
--	---

Forts des résultats très positifs déjà obtenus et conscients des besoins exprimés par les communes sur ces compétences, l'État et le Pays ont décidé de consacrer 7,1 milliards de francs CFP à la mise en œuvre des services publics environnementaux sur la période 2024-2027. L'office français de la biodiversité (OFB), opérateur de l'Etat, apporte un soutien complémentaire de 1,2 milliard de francs CFP en matière de développement de l'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable.

Le contrat de développement et de transformation 2024-2027, Volet communes, représentera donc au total un volume d'investissement de 9,365 milliards de francs CFP minimum pour le territoire.

Dans la perspective d'une mise en œuvre rapide de ce nouvel outil de financement, la signature du contrat a été suivie, sans attendre, de la première séance du comité de pilotage, préalable nécessaire au lancement de l'appel à projets 2024 à destination des communes et structures intercommunales dès la fin du mois de juillet.

La programmation initiale de 2024 avait ainsi été arrêtée à une enveloppe de 1,776 milliards de F CFP soit 888 millions de F CFP chacun.



Les changements successifs de gouvernements nationaux et les incertitudes budgétaires idoine ont conduit à un réajustement des priorités nationales, impactant les engagements financiers destinés aux collectivités d'outre-mer. En raison de ces arbitrages, l'enveloppe 2024 prévue dans le cadre du CDT2 a été revue à la baisse.

Ainsi, la contribution de l'État au titre du CDT II a été réduite en fin d'exercice 2024, plafonnant sa participation à 420,1 millions de F CFP. Cette décision a eu pour effet de restreindre la programmation initialement validée à 409 947 793 F CFP pour chacune des parties. Toutefois, cette enveloppe a ensuite été réévaluée grâce à l'allocation de crédits complémentaires mobilisés par l'État, permettant notamment de financer le projet de la commune de *Tubuai* à hauteur de 78 357 206 F CFP pour chacune des parties.

Ces arbitrages, arrêtés au niveau national, ont abouti à une programmation 2024 fixant la participation maximale de l'État à 488,3 millions F CFP, soit une réduction d'environ 400 millions F CFP par rapport à la prévision initiale.

B. En termes de moyens financiers, 2024 s'est illustrée par un soutien financier record du Pays aux côtés des communes en matière d'investissement dans leur développement soit 4.461 milliards de francs CFP, d'octrois par le conseil des ministres, tous dispositifs confondus (octrois DDC et contrats partenariaux). Ce montant inédit résulte, à hauteur de 2.718 milliards de FCFP, de l'important financement du projet d'assainissement porté par les communes de Papeete, Pirae et Arue, au sein de la communauté de communes Teporionu'u.



Montant des octrois au profit des communes et groupements de communes en 2024

La politique volontariste d'aide au développement des communes est principalement assise sur l'ensemble des octrois validés par décision du Conseil des ministres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année tous dispositifs confondus¹.

Pour l'exercice 2024, les financements par le Pays se sont principalement concrétisés au titre de deux dispositifs de financement, notamment :

¹ Par souci de fiabilité, cette donnée ne comprend que les financements ayant fait l'objet d'un arrêté d'octroi par le conseil des ministres au 31 décembre 2024.

👉 Les interventions directes via la Délégation pour le développement des communes (DDC) à concurrence de 4.302.385.252 FCFP ;

👉 La convention relative aux bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie : un dispositif visant à protéger les populations des Tuamotu contre les événements météorologiques majeurs, en construisant ou rénover des bâtiments publics aux normes para cycloniques,

Montant des octrois par le conseil des ministres en 2024 : 152.003830 FCFP.

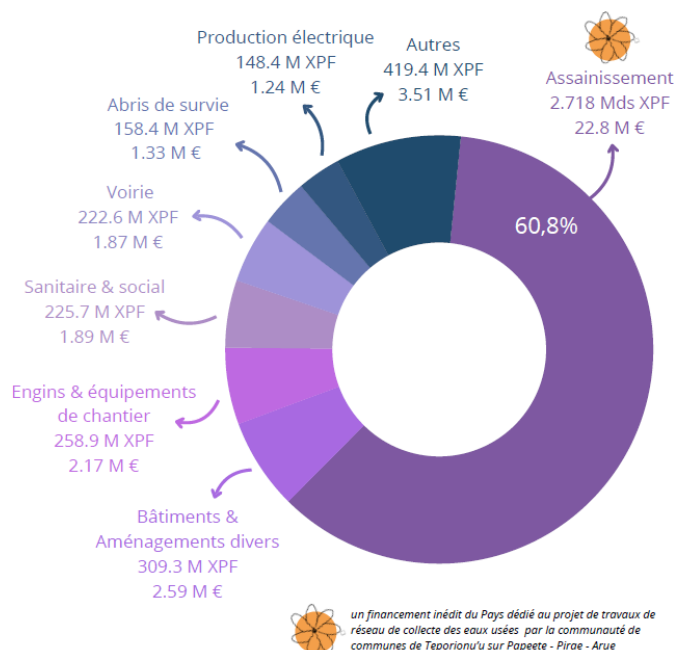


NB : il n'y a pas eu d'octrois en 2024 au titre du CDT 2024-2027 en raison de la tenue du copil de programmation seulement en fin d'année avec sortie des arrêtés d'octrois sur 2025 tout comme pour les octrois au titre de la convention sur la construction d'abris de survie pour les mêmes motifs.



Répartition par secteur

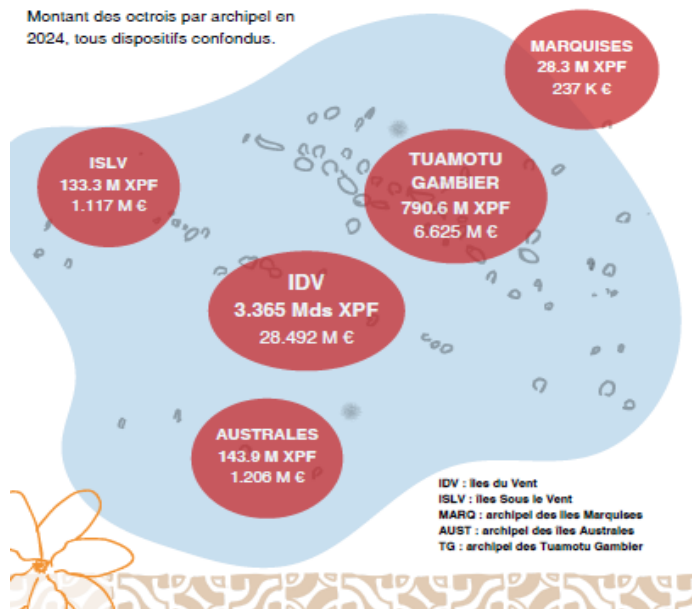
Montant des octrois par secteur en 2024, tous dispositifs confondus.



L'ensemble des soutiens financiers du Pays validés par le conseil des ministres se répartissent par secteur (tous dispositifs confondus) comme suit pour 2024 :

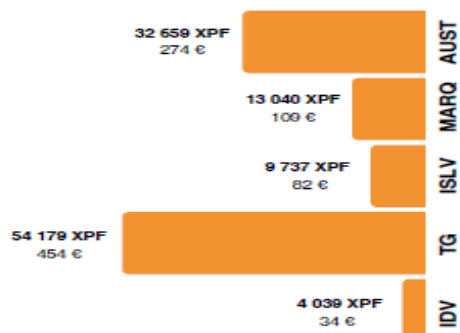
Répartition par archipel

Montant des octrois par archipel en 2024, tous dispositifs confondus.



Répartition par habitant

Montant des octrois par archipel rapporté au nombre total d'habitants en 2024, tous dispositifs confondus.



En second lieu, et pour tenir compte de l'axe politique de développement des archipels qui figure au programme politique du gouvernement, il y a lieu de mettre en lumière un comparatif entre le montant investi pour un habitant des îles éloignées et celui pour un habitant de Tahiti, Moorea ou des Îles sous le Vent.

La répartition des octrois de 2024 en FCFP par habitant et par archipel révèle une prédominance des enveloppes investies sur les archipels éloignés et particulièrement les Tuamotu – Gambier, et, dans des proportions similaires, aux Marquises et Australes.

C- De manière plus générale, 2024 c'est aussi :

☞ La signature des premières conventions entre le Pays et les communes volontaires sur les **Fare Ora** est venue traduire l'attention particulière portée par le gouvernement en faveur de l'amélioration de l'accès de tous à un service public de meilleure qualité, plus efficient et dans une dynamique de proximité renforcée en termes d'objectifs ;

☞ De la même manière, la tenue de conseils des ministres délocalisés tout au long de l'année a également contribué à asseoir l'ouverture au dialogue souhaitée par le Président et son gouvernement, dans un esprit de partage et de relations de proximité ;

☞ Enfin, une attention particulière a été portée aux besoins et demandes des élus communaux en termes de modalités d'exercice de compétences statutaires à partager de manière complémentaire entre les communes et le Pays. Cet exercice, unique sur le territoire national puisque le statut d'autonomie de la Polynésie française lui est propre, n'est pas aisé mais le dialogue doit se poursuivre ainsi que les moyens mis en œuvre pour que ces différents chantiers puissent prospérer dans une dynamique de collaboration constructive entre le monde communal et les instances du Pays.

III. Concernant les affaires internationales

Dans un monde globalisé et marqué par la montée des tensions géostratégiques et l'enlisement des conflits en cours (Ukraine, Gaza), la Polynésie française a conforté son intégration régionale dans son bassin géographique historique et culturel *Te Moana Nui a Hiva*, le Grand Océan Pacifique, et son rayonnement international en accueillant notamment les épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024 (27 juillet-5 août) et en adhérant en tant que membre observateur à l'Organisation Internationale de la Francophonie lors du Sommet de Paris du 4

octobre. L'inscription des îles Marquises sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2024 à New Delhi (Inde) a également marqué l'aboutissement d'un travail collaboratif de près de 20 ans.

L'ouverture au Pacifique et au monde est passée par la multiplication des liens bilatéraux avec les pays du Grand Pacifique et au-delà, comme Singapour et le Japon. La représentation de la Polynésie française en Europe est dorénavant mieux assurée grâce à la prise de fonction du correspondant aux affaires européennes déployé à Paris, dans les locaux de la Délégation de la Polynésie française (DPF) à Paris. Le travail de concertation pour l'ouverture de représentations officielles de la Polynésie française dans le Pacifique et le monde a été poursuivi. L'adhésion à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), les négociations sur la Facilité pour un Pacifique Résilient du Forum des îles du Pacifique (PRF) et les missions ministérielles à Bruxelles traduisent un engagement dynamique au sein des organisations régionales, européennes et internationales. Ces actions visent à adapter leurs stratégies et programmes aux politiques publiques de la Polynésie française, permettant ainsi de concrétiser les priorités économiques et sociales en cohérence avec le programme gouvernemental.

La France, puissance administrante, a mis un terme à la politique de la chaise vide concernant la question de la décolonisation au sein l'Organisation des Nations Unies (ONU). Toutefois, le dialogue constructif sur la mise en œuvre et les étapes des processus d'autodétermination et de décolonisation, sous l'égide de l'ONU, reste à mettre en œuvre.

La Polynésie française a de nouveau fait preuve de solidarité en attribuant des aides financières à Mayotte à la suite du Cyclone Chido du 14 décembre 2024 et au Vanuatu après le séisme du 17 décembre 2024.

Dans le Pacifique

Dans un Pacifique de plus en plus marqué par la rivalité stratégique entre les Etats-Unis et la Chine, monde globalisé, le Président de la Polynésie française, Moetai BROTHERTON, a continué d'œuvrer pour l'intégration et le rayonnement du Fenua dans son bassin géographique, historique et culturel *Te Moana Nui a Hiva*.

A l'invitation du gouvernement de Singapour, le Président de la Polynésie française s'est rendu à deux reprises dans la cité-Etat du sud-est asiatique. Tout d'abord, en mars, pour explorer un cadre de coopération bilatérale, notamment dans le domaine numérique et la préservation de la ressource en eau, et rencontrer de nombreux investisseurs de plusieurs nationalités. Puis en mai, accompagné de Jordy CHAN, ministre des Grands travaux et de l'Équipement, en charge des Transports aériens, terrestres et maritimes, pour assister au 3^{ème} Sommet Singapour – Pacifique, qui contribue à intensifier les liens de Singapour avec les membres du Forum des îles du Pacifique (FIP).

Le Président de la Polynésie française a également participé au sommet triennal Japon – Forum des îles du Pacifique (PALM10) qui s'est tenu à Tokyo en juillet. Les deux pays partagent un lourd héritage nucléaire, le Japon ayant subi les bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki et la Polynésie française ayant subi 193 essais nucléaires. La question du rejet des eaux traitées de Fukushima dans l'océan Pacifique, une préoccupation majeure pour la région, a été abordée, soulignant l'importance d'un dialogue constant. En marge du programme dense organisé par le FIP permettant de rencontrer de nombreux acteurs économiques, le Président a rencontré les entreprises japonaises faisant la promotion des produits polynésiens au Japon, dont le noni.

La thématique du nucléaire a également été abordée par la vice-présidente de la Polynésie française qui s'est rendue aux Iles Marshall dans le cadre de la réunion des dirigeantes du FIP et de la Communauté du Pacifique (CPS).

Le Président a ensuite participé en août au 53^{ème} Sommet des dirigeants du FIP à Tonga sur le thème « *Lakai ha Pasifiki Tu'ulua : langa ke tu'utai* » (« Bâtir un Pacifique transformateur et résilient pour un avenir meilleur »). Ce Sommet a permis à la région Pacifique, préoccupée par les événements s'étant déroulés en Nouvelle-Calédonie en mai, de renouer le dialogue grâce à une mission de Haut-niveau « *Troika plus* » en Nouvelle-Calédonie en octobre. Le concept d'« Océan de paix » porté par Fidji a également été adopté par les Dirigeants, rappelant leur vision d'une « *région Pacifique résiliente, où règnent la paix, l'harmonie, la sécurité, l'inclusion sociale et la prospérité, et où tous les peuples du Pacifique peuvent mener une vie libre, saine et productive* », telle qu'exprimée

dans la Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique. L'adoption de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle par l'ONU a été salué, alors que la demande d'inscrire l'élévation du niveau de la mer comme point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU, a été rappelée avec insistance, le changement climatique restant une question existentielle et prioritaire pour le Pacifique. La Polynésie française a également participé au lancement de la Stratégie régionale du Kava 2024-2028, ainsi qu'à un événement en marge dédié à la dimension des droits de l'homme de l'héritage nucléaire organisé par les Îles Marshall.

De plus, le Président BROTHERTON a participé à la réunion du Groupe des dirigeants polynésiens (*Polynesian Leaders Group*) sous la présidence de Niue, où étaient inscrits des sujets d'importance comme la question prioritaire de gouvernance au sein du groupe, avec des discussions visant à renforcer la coopération régionale et à améliorer la coordination entre les îles polynésiennes pour affronter les défis actuels et futurs.

La participation de la Polynésie française, au niveau ministériel, au 8^{ème} forum des ministres de l'eau et des eaux usées du Pacifique aux Îles Cook, ainsi qu'à la réunion des ministres océaniques de la jeunesse de la CPS à Fidji durant le mois de septembre a renforcé son ancrage régional sur des thématiques prioritaires du gouvernement. Ces rencontres ont favorisé l'échange de savoirs et de solutions insulaires adaptées aux spécificités de notre territoire.

La participation de la Polynésie française au 13^{ème} Festival des arts et de la culture du Pacifique (FESTPAC) à Hawaï en juin, a permis de mettre en valeur l'identité et la culture maohi aux côtés de celles de Moana Nui à Hiva. Cet événement a été l'occasion de rappeler que la culture des peuples du Pacifique, protecteurs du Grand Océan et héritiers des plus grands navigateurs, est la première richesse de notre région face aux grandes puissances mondiales.

Événements internationaux en Polynésie française

La Polynésie française a également accueilli en 2024 plusieurs événements d'envergure qui lui ont permis de renforcer son intégration régionale, de contribuer activement aux enjeux régionaux et internationaux et de faire rayonner son savoir-faire et sa culture.

Les épreuves de surf à Teahupoo, en juillet-août 2024, dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, ont permis au monde de découvrir la beauté de nos rivages et de nos montagnes mais aussi notre histoire et nos défis. Une projection du documentaire Deep Rising dans le grand théâtre de TFTN a permis au Président de la Polynésie française de sensibiliser les Polynésiens aux enjeux régionaux et mondiaux des extractions minières en eau profonde.

La Polynésie française a également eu l'honneur d'accueillir fin septembre le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères néo-zélandais Winston PETERS dans le cadre de sa tournée de l'ensemble des pays membres du Forum. Les discussions ont porté sur les défis régionaux et les relations bilatérales, dont le possible renouvellement du plan conjoint de coopération entre la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande.

En octobre 2024, la Polynésie française a reçu la visite du Bureau Régional Polynésien du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique - *Polynesian Regional Office* (PRO), représentée par sa directrice Elsie FUKOFUKA. Etabli en avril 2023 à Tonga, le PRO a pour mission de mieux servir les intérêts des neuf membres polynésiens de la CPS. La DAIEP a mis en place un programme complet au bénéfice du PRO afin que les relations entre la CPS et les services du Pays se consolident.

Dans le prolongement de cette visite, la Polynésie française a eu l'honneur d'accueillir le 54^e Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA 54) de la CPS, organisation régionale technique de premier plan au niveau régional. Des observateurs comme le FIP, le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) ou l'Union européenne étaient également représentés.

Une réunion du PLG s'est également tenue en marge afin de faire avancer les agendas polynésiens.

Le 13 décembre 2024, un Dialogue stratégique de haut niveau, événement clé de la Semaine de l'Océan, rassemblant des représentants de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Palau, de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, avec le soutien du gouvernement français et en présence

du Directeur du Bureau du Commissaire à l'Océan Pacifique (OPOC) a abouti à l'adoption de la « Déclaration de Papeete pour la Résilience de l'Océan et la Préservation des Cultures : Un Engagement Commun dans le Pacifique pour l'Accord BBNJ », en vue de la conférence de UNOC 3.

La Nouvelle-Calédonie s'est jointe aux cinq Engagements de la Polynésie française dans une déclaration commune « Unir nos actions pour préserver le mana de notre Océan, *Te Mana o te Moana Nui a Hiva, Denec lé Merigna, Nibouk denec, Denec Indep mi yo méгна Imetch One* ».

Enfin, un mémorandum d'entente « Renforcer la Résilience des Océans par de Véritables Partenariats » a été signé entre la Polynésie française et le Bureau du Commissaire à l'Océan Pacifique (OPOC-PIF).

Au niveau international

Concernant les agendas onusiens, le rapport de suivi des Objectifs de développement durable (ODD) pour la Polynésie française 2020-2023 a été finalisé en 2024. Il a été rédigé collectivement, sous le pilotage de la DAIEP, permettant de mesurer les avancées et les défis à relever pour atteindre les ambitions mondiales fixées pour 2030. Le rapport comptabilise 80 indicateurs renseignés, soit un doublement par rapport au premier rapport de 2021.

S'agissant du processus de décolonisation, la France, puissance administrante, a maintenu sa présence durant les séminaire et réunions du comité de décolonisation de l'ONU, mettant fin à la politique de la chaise vide. Cependant, la position officielle française consiste à continuer de refuser toute implication de l'ONU dans la relation franco-polynésienne, considérant que la Polynésie française n'a pas sa place sur la liste des pays à décoloniser, et refusant de fait, la mise en œuvre d'un processus démocratique de décolonisation.

La création de la Commission spéciale sur la décolonisation de l'Assemblée de la Polynésie française (CSD APF) a été actée par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 79/104 consacrée à la Polynésie française adoptée le 12 décembre 2024. La possibilité de retrait de la Polynésie française de la liste onusienne a disparu de la résolution, alors que l'ONU réitère en outre l'importance d'une mission de visite de l'ONU en Polynésie française.

S'agissant de l'adhésion de la Polynésie française à de nouvelles organisations internationales depuis la réforme statutaire de 2019, il convient de noter son adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en tant que membre observateur, à l'occasion du XIXème Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Villers-Cotterêts et à Paris les 4 et 5 octobre 2024. A l'invitation du Président de la République Emmanuel MACRON, le Président de la Polynésie française a assisté le 4 octobre à Villers-Cotterêts à l'ouverture officielle du XIXème Sommet de la Francophonie, en présence de 88 chefs d'Etat, de gouvernement et de délégations membres de l'OIF. Placée sous le thème « Créer, innover et entreprendre en français », cette XIXème édition a permis d'afficher la vision ambitieuse du français comme langue d'opportunités concrètes en faveur de l'emploi, de l'innovation, de la création d'entreprises et de partenariats culturels. La veille, le Président BROTHERRSON avait assisté à la table-ronde inaugurale du salon FrancoTech à la Station F, regroupant plusieurs représentants de l'Alliance des patronats francophones, qui vise à renforcer les liens et les rencontres entre les acteurs économiques ayant en partage l'usage du français. En clôture du Sommet le 5 octobre lors de la plénière au Grand-Palais, le Président s'est félicité de cette adhésion qui va permettre à la Polynésie française de participer aux travaux de l'OIF et de bénéficier de nouveaux partenariats avec les autres membres de la francophonie. L'obtention de ce statut s'inscrit dans une dynamique plus large d'ouverture et de coopération avec de nouveaux partenaires. Au carrefour des cultures du Pacifique et de la francophonie, la Polynésie française pourra ainsi jouer un rôle accru dans les initiatives globales en matière de développement durable, d'éducation et d'innovation.

Au niveau européen

En 2024, nos relations avec l'Union européenne ont continué à s'exercer au travers d'un dialogue politique et technique continu dans un contexte toujours marqué pour l'Association des Pays et territoires d'Outremer (OCTA), composée des 13 Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) associés à l'Union européenne, par un processus de régularisation de sa situation financière et organisationnelle. Les difficultés financières rencontrées à la suite du retrait de la subvention de fonctionnement de la Commission européenne en 2023, ont conduit

l'OCTA à adopter lors de la conférence ministérielle tenue en février 2024, une nouvelle gouvernance et à recentrer temporairement son cap stratégique sur le dialogue politique avec l'UE et ses États membres.

En septembre 2024, le déploiement de la correspondante aux affaires européennes en Europe, à Paris, a permis à la Polynésie française de réintégrer le comité exécutif (Exco) de l'OCTA et de renforcer son action de lobbying auprès des institutions de l'UE.

Dans le cadre du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) territorial d'appui au secteur du tourisme en Polynésie française, une mission d'évaluation finale s'est déroulée du 15 novembre 2023 au 25 février 2024, incluant une mission en Polynésie française du 6 au 23 janvier 2024. Le rapport final publié le 20 février 2024, comporte notamment les enseignements tirés du programme pour l'amélioration de la mise en œuvre des prochains appuis budgétaires en Polynésie française et des recommandations sur la conduite de la stratégie du tourisme de la Polynésie française.

Pour rappel, dans le cadre du 11^{ème} FED territorial, le soutien de l'UE, d'un montant de 3,6 milliards de F CFP (30,8 millions €) avait été formalisé sous la forme d'un appui budgétaire au secteur du tourisme et plus précisément à la stratégie de développement touristique 2015-2020. La convention de financement a été signée le 23 février 2018 pour une durée de mise en œuvre opérationnelle de 48 mois et une période d'exécution de 72 mois.

S'agissant du nouvel instrument de coopération territoriale, l'Union européenne et la Polynésie française ont signé le 27 février 2023 la convention de financement du « Programme européen d'appui à la gestion durable de l'eau en Polynésie française » permettant ainsi à la Polynésie française de bénéficier d'un appui budgétaire d'un montant total de 3,7 milliards de F CFP (31,1 millions d'euros). La période d'exécution de la convention est de 84 mois (7 ans) et prendra fin le 27 février 2030. La durée de la période de mise en œuvre est fixée à 60 mois (5 ans) et celle de la phase de clôture à 24 mois (2 ans). En 2024 se sont réunis les COPIL de la politique de l'eau (PdE) et de la réforme de la gestion des finances publiques (RGFP) qui se sont tenus respectivement les 29 août et 10 septembre. Au vu des progrès réalisés, la Polynésie française a obtenu le décaissement de la deuxième tranche de la convention de financement, soit un montant de 716 millions de F CFP reçus le 23 décembre.

Dans le cadre de la mise en œuvre du 11^{ème} FED régional dit « Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes » (PROTEGE), le COPIL de clôture s'est tenu les 7 et 8 novembre 2024 à Tahiti juste après la tenue du CRGA les 5 et 6 novembre 2024. La Polynésie française s'est félicitée des résultats du programme PROTEGE, qui a permis de renforcer sa résilience par des actions concrètes en agriculture, pêche, aquaculture, gestion de l'eau et lutte contre les espèces envahissantes et a souligné l'importance de poursuivre ces dynamiques à travers de nouvelles initiatives, notamment pour soutenir la transition agroécologique et alimentaire.

Pour rappel, le projet PROTEGE, financé par l'Union européenne à hauteur de 4,2 milliards de F CFP (36 millions €), s'est déroulé sur six ans (2018-2024) et a ciblé les quatre PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Wallis et Futuna).

S'agissant du 11^{ème} FED Thématique, le Programme Green Overseas "GO", d'un montant de 2,1 milliards F CFP (17,8 millions €), financé par l'UE et mis en œuvre par Expertise France, vise à contribuer au développement durable, résilient et inclusif des 13 pays et territoires d'outre-mer de l'UE et des 12 territoires britanniques d'outre-mer.

Les deux objectifs spécifiques du Programme GO sont : (1) accélérer la transition énergétique des pays et territoires d'outre-mer européens et britanniques (PTOM) ; et (2) accroître la résilience des PTOM face aux changements climatiques, tout en intégrant l'égalité de genre. Deux modalités de mise en œuvre ont été retenues pour atteindre les objectifs et résultats attendus : la Facilité GO et les communautés GO.

Pour sa facilité GO, la Polynésie française a orienté l'enveloppe de 37,21 millions F CFP (312 000 €) qui lui a été allouée sur un projet de projection à 30 ans de l'évolution littorale d'ilots des Tuamotu et de la Pointe Vénus, du recul du trait de côté sur 4 atolls ciblés des Tuamotu. Prévue en 2024, la mise en œuvre du projet sur une période d'un an, portée par la direction de la construction et de l'aménagement (DCA), a été finalement programmée pour

un lancement en janvier 2025. L'objectif est d'adapter les stratégies d'aménagements côtiers au recul du trait de côte en intégrant d'une part les aménagements existants (et leurs conséquences, positives ou négatives) et d'autre part les impacts du changement climatique (élévation du niveau marin mais aussi événements cycloniques majeurs).

Enfin, Le programme intrarégional de la nouvelle décision d'association outre-mer (DAOG) du 5 octobre 2021 prévoit une dotation de 1,8 milliards de F CFP (15 millions €) dédiée à la coopération intrarégionale, répartie de manière équitable à hauteur de 137 millions F CFP (1,15 millions €) entre les 13 PTOM de l'UE.

Cette nouvelle forme de coopération vise à favoriser, au moyen d'actions conjointes, des liens plus étroits et des collaborations entre les acteurs d'un même bassin régional, quel que soit leur statut vis-à-vis de l'Union européenne (UE), dans les secteurs tels que la diversification durable de l'économie, la promotion des échanges, la coopération pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), l'éducation et la formation, la santé publique, le tourisme et la culture, la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue, la gestion durable des ressources naturelles, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ou encore l'accessibilité numérique. La Polynésie française est en phase d'identification de projets qui devront être validés par la Commission européenne au plus tard le 31 décembre 2025.

Ce bilan témoigne de la continuité de nombreuses actions avec l'Union européenne, d'un renforcement de l'intégration régionale à travers la coopération multilatérale et bilatérale, d'un rayonnement à l'international avec l'adhésion à l'OIF et de la fin définitive de la politique de la chaise vide par la France à l'ONU.

IV. Concernant le handicap

La prise en compte des droits et des besoins des personnes porteuses de handicap ou en situation d'exclusion dans l'ensemble des politiques publiques du Pays est indispensable à une dynamique de progrès et d'intégration de ces personnes dans notre Société. Ce sujet transversal : profondément humain et sociétal, nécessite des actions politiques pour instaurer des changements concrets.

La présence du délégué au Handicap au sein des plus hautes instances du pays lui offre l'opportunité de proposer des solutions et des ajustements sur les projets envisagés, en prenant en compte l'angle du handicap. Cela garantit une prise en considération adéquate des besoins et des perspectives des personnes en situation de handicap dans les initiatives gouvernementales.

Le handicap ne se théorise pas toujours, il doit se vivre !

A- L'inclusion

L'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie est essentielle pour construire une société véritablement équitable et solidaire. Que ce soit dans l'éducation, l'emploi, la culture, ou les activités sportives, chaque individu doit pouvoir participer pleinement et sans obstacle. Cette inclusion ne se limite pas à l'aménagement des espaces ou des outils, mais englobe également un changement de regard, basé sur le respect, la reconnaissance des capacités, et la valorisation des diversités. En favorisant cette approche inclusive, nous enrichissons nos communautés et permettons à chacun de contribuer à son plein potentiel.



- **Défilé inclusif**

Un événement marquant réunissant enfants en situation de handicap, membres du gouvernement et grand public pour célébrer la diversité et sensibiliser à l'inclusion.

Participation à l'Ekiden

Évènement sportif organisé par la FAPF, dont une partie des fonds est reversée à l'association Fare Heimanava (personnes porteuses de trisomie 21).



- Signature d'une politique handicap avec la Banque de Polynésie



- Initiatives pour l'emploi

Les nouvelles aides à l'emploi marquent une avancée majeure en matière d'inclusion professionnelle.

Plutôt que de créer une mesure spécifique au handicap, le ministère de l'Emploi a choisi de l'intégrer pleinement dans l'ensemble du dispositif. Les personnes en situation de handicap sont désormais systématiquement identifiées comme un public prioritaire, bénéficiant ainsi d'un accompagnement renforcé de la part du Pays. Cette approche traduit une évolution des mentalités : le handicap n'est plus perçu comme une contrainte, mais comme une richesse à valoriser.

- **Un job dating** organisé à l'occasion de la journée internationale du handicap, réunissant une dizaine d'employeurs et près de 200 personnes en situation de handicap. L'évènement a permis de créer des liens entre employeurs et candidats,



- Collaboration avec le MEDEF sur l'inclusion des travailleurs handicapés. MEDEF#CAFE | Tous différents, tous compétents : l'inclusion n'est pas une limite, c'est une force !

- Contribution à la création de support postaux illustrant le handicap en

Polynésie : un timbre en l'honneur des nos aito du para vaa et une planche avec la mention « journée internationale du handicap » en braille et les différents types de handicap représentés par 5 tiki.



B- La mobilité et l'accessibilité

Si l'inclusion ne se limite pas à l'aménagement des espaces, la mobilité et l'accessibilité en sont les premières conditions.

En collaboration avec le Ministère des grands travaux, un état des lieux sur l'accessibilité de nos bâtiments publics a été réalisé et une priorisation des zones de travaux suivra. Une étude est en cours pour établir un plan d'actions pour le transport, les abris de bus et l'accessibilité environnante.

Dans cet esprit, lors des déplacements du conseil des ministres dans les différentes communes, l'encouragement à mettre en place des installations pour l'accueil des personnes en situation de handicap vise à sensibiliser les communes à l'importance de rendre les lieux publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous sommes convaincus qu'en montrant l'exemple, nous pouvons contribuer à mettre en lumière l'importance de prendre en compte le bien-être des personnes en situation de handicap dans les projets publics.

Pour répondre à leurs besoins, la coordination interministérielle est essentielle car elle permet d'identifier les lacunes, notamment en matière de transport et de fourniture de matériel spécifique, et d'identifier des solutions.

C- Une représentation au sein des 2 instances du Handicap : CTES & COTOREP



Reconnaissance du handicap via :

- la CTES pour les enfants de 3 à 20 ans
- et la COTOREP pour les adultes dès 20 ans.



Depuis sa prise de fonctions, la déléguée en charge du handicap participe activement aux réunions plénières des commissions chargées de statuer sur l'attribution de l'allocation. En coordination avec les ministères de la Santé et de la Solidarité, les dossiers examinés par la COTOREP sont désormais analysés par un médecin spécialisé en rééducation. L'intervention de ce professionnel permet d'assurer une évaluation médicale approfondie, garantissant ainsi des décisions éclairées et adaptées aux besoins des demandeurs.

Cependant, des écarts subsistent dans la reconnaissance et la prise en charge du handicap selon qu'il concerne un enfant ou un adulte.

DEMANDES	CTES	Taux	COTOREP	Taux
Reconnaissance pour obtenir un accompagnement	AEESH / ULIS Aménagement du temps scolaire suivant la ressource humaine disponible	50 %	Reconnaissance travailleur handicapé	20 %
Allocation		50 %	sous conditions de revenus inférieurs à celui fixé par le régime RSPF	80 %

Or, la cohérence dans la reconnaissance et la prise en charge du handicap est essentielle pour garantir un soutien adapté et efficace aux les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours. Cette cohérence permet d'assurer une prise en charge globale et continue, qui répond aux besoins individuels des personnes handicapées, tout en respectant leurs droits.

Le déploiement du logiciel GESTCO contribuera également à la production de données claires, complètes et exploitables, facilitant ainsi la mise en place d'un accompagnement structuré et efficace.

V. Concernant le numérique en Polynésie

Vers une culture partagée de la cybersécurité en Polynésie française

La transformation numérique de la Polynésie française s'accélère, portée par des projets structurants comme le déploiement de nouveaux câbles sous-marins et la modernisation de nos infrastructures. Cette dynamique s'accompagne toutefois de nouveaux défis, notamment en matière de cybersécurité, dans un contexte où les menaces sont de plus en plus présentes et évolutives.

Si la cybersécurité reste parfois perçue comme une contrainte budgétaire, elle constitue désormais un levier essentiel pour maintenir un haut niveau de confiance, condition nécessaire au développement de nos échanges et

partenariats à l'échelle régionale et internationale. Dans cette perspective, l'alignement progressif sur les standards de sécurité les plus exigeants devient une nécessité.

C'est dans cet esprit que la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) a co-organisé en 2024 le Forum CyberFenua, premier forum polynésien consacré à la cybersécurité, en partenariat avec le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). L'événement a permis de rassembler des acteurs locaux autour d'un objectif commun : encourager une meilleure compréhension des enjeux numériques et favoriser une culture partagée de la cybersécurité.

**JOURNÉE
PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITÉS**



Confiance numérique et sécurité informatique

**JOURNÉE
GRAND PUBLIC**



Hygiène numérique et bonnes pratiques cyber

**JOURNÉE
SCOLAIRES**



Formations et carrières du numérique

Quelques chiffres clés

Près de 500 visiteurs

18 conférences

30 stands et ateliers

Près de 4 000 vues sur le live Facebook

429 participants au jeu concours Facebook

Une attention particulière a été portée à la sensibilisation des jeunes publics, avec des actions spécifiques à destination des scolaires et des étudiants, afin d'éveiller leur intérêt pour ces sujets et de les impliquer dès aujourd'hui dans la construction d'un numérique plus sûr.

Le Forum s'inscrit également dans une volonté de faire émerger progressivement des compétences locales dans ce domaine, en lien avec une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences numériques à l'échelle du territoire.

Former localement les talents du numérique de demain



Dans le prolongement de cette dynamique, la création de Kanēa, l'école polynésienne de la créativité numérique, marque une avancée significative dans le développement local des compétences numériques. Inaugurée en septembre 2024 à Papeete, cette école, portée par le CNAM Polynésie, propose une formation de trois ans équivalente à une licence en informatique, avec une spécialisation dans le développement de jeux vidéo.

Le programme de Kanēa combine des enseignements théoriques et pratiques, couvrant des domaines tels que la programmation, la conception visuelle et sonore, le game design, ainsi que des



disciplines fondamentales comme les mathématiques et les statistiques. Les étudiants travaillent sur des projets concrets dès la première année, utilisant des outils professionnels tels

qu'Unreal Engine et Blender.

L'équipe pédagogique, composée exclusivement de professionnels polynésiens, vise à former une nouvelle génération de créateurs numériques polyvalents, capables de répondre aux besoins croissants du secteur.

Au-delà de l'objectif de soutenir les dynamiques locales, Kanēa ambitionne de positionner la Polynésie française comme un vivier de compétences numériques de haut niveau, exportables. L'école forme ainsi des talents en capacité de répondre aux standards internationaux, tout en ouvrant des perspectives professionnelles tournées vers l'extérieur. Cette approche permet d'envisager, à terme, un modèle où les compétences développées localement contribuent à attirer de nouvelles opportunités économiques pour le territoire.



Évolution réglementaire : ouverture encadrée du transit de données en Polynésie française



Dans le cadre de sa stratégie de développement numérique, la Polynésie française a récemment modifié son Code des postes et télécommunications pour permettre à des opérateurs extérieurs d'établir et d'exploiter des réseaux de télécommunications extérieures, notamment pour le transit de données. Cette réforme, adoptée en juillet 2024, introduit une nouvelle catégorie d' « opérateur de télécommunications extérieures », autorisée à établir des infrastructures de transit international sans fournir de services directement au public local.

Cette évolution réglementaire vise à diversifier les connexions internationales de la Polynésie française, en facilitant l'atterrage de nouveaux câbles sous-marins, tels que ceux portés par des acteurs majeurs du secteur. Elle permet également à l'opérateur public, l'OPT, de bénéficier de capacités supplémentaires pour renforcer la sécurité et la résilience des services de télécommunications du territoire.

La DGEN poursuit ses travaux pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme, en veillant à ce qu'elle s'inscrive dans une stratégie globale de développement numérique durable et souverain pour la Polynésie française. Elle a lancé plusieurs études afin d'anticiper les impacts économiques et technologiques des réformes envisagées.

La Direction des Système d'Information du Pays : une année de progrès pour un numérique plus sûr et plus utile

En 2024, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Pays a poursuivi sa mission de modernisation numérique avec des résultats concrets, au service de l'administration, des citoyens et des agents publics.

Renforcer la sécurité des systèmes et des données

Face à des menaces informatiques de plus en plus fréquentes et sophistiquées, la DSI a mis en œuvre des dispositifs concrets pour protéger les systèmes et les données publiques. Plus de 3 000 postes de travail ont été équipés d'un outil de surveillance des comportements suspects, permettant d'identifier rapidement toute tentative d'intrusion ou de sabotage. Une nouvelle plateforme, CERTWARDEN, a été mise en service pour centraliser les alertes et mieux coordonner les réponses en cas d'incident. Des exercices de crise ont été organisés pour tester la capacité de réaction des équipes, en particulier dans le contexte sensible de la préparation des Jeux Olympiques. D'autres actions plus techniques mais tout aussi utiles, comme l'installation de stations de décontamination de clés USB dans les Fare Ora ou la refonte du système de certification numérique, ont renforcé la sécurité au quotidien.



Mieux accompagner les directions dans leurs projets

Un autre volet important du travail de la DSI a été l'accompagnement direct des directions métiers. Cette année, plusieurs services sectoriels ont bénéficié d'un soutien étroit pour faire évoluer leurs outils. À la direction de la pêche, par exemple, le logiciel Revatua a été remplacé par une solution plus performante (Odoo), et deux applications sur mesure ont été développées pour faciliter la gestion des aides et des licences. La direction du tourisme a travaillé avec la DSI à la définition de son futur système d'information, tandis que la direction des finances a bénéficié d'un appui pour structurer le suivi foncier à travers les plateformes Anahei et Natira'a Fenua. La DGAE a lancé avec succès un téléservice nommé i-turu, qui simplifie les démarches pour les professionnels. Ce sont autant de cas concrets où le numérique améliore la lisibilité, l'efficacité et la réactivité de l'action publique.

Moderniser les outils de travail de l'administration

La modernisation des outils de travail des agents a également été une priorité. En 2024, la messagerie électronique des services a été entièrement migrée vers Office 365, plus sécurisé et plus adapté aux usages actuels. De nouveaux outils collaboratifs ont été mis à disposition, comme SharePoint pour le travail en équipe ou Intune pour la gestion des appareils. Par ailleurs, la sauvegarde des données sensibles a été renforcée avec des technologies garantissant l'intégrité des fichiers même en cas d'attaque. Le service d'assistance informatique, souvent invisible mais indispensable, a traité plus de 13 500 demandes sur l'année, témoignant de l'accompagnement quotidien assuré par la DSI auprès des agents.

Systèmes et infrastructures : vers une architecture robuste et agile

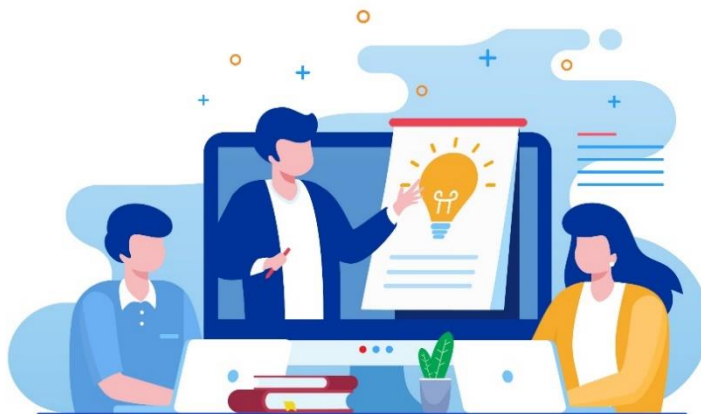
Du côté des infrastructures, des évolutions importantes ont été engagées pour garantir de meilleures performances et une plus grande fiabilité. Les liaisons entre les centres de données ont été accélérées grâce à l'installation de connexions à très haut débit. Un nouveau cœur de réseau, plus moderne et plus robuste, a été mis en place, et plusieurs bâtiments ont été raccordés à la fibre dédiée. Ces évolutions techniques, bien qu'imperceptibles pour le grand public, sont fondamentales pour assurer un bon fonctionnement des services numériques, en particulier dans les domaines sensibles comme la santé ou l'éducation.

Vers des décisions pilotées par la Data

La DSI intensifie son action en matière de gouvernance des données. Une nouvelle plateforme décisionnelle a été déployée pour permettre aux directions d'exploiter plus efficacement leurs données d'activité, et ainsi améliorer leur pilotage. Des outils comme Airflow et Data Galaxy ont été intégrés pour organiser et fiabiliser les flux de données. En parallèle, un important travail de conformité avec le règlement européen sur la protection des données

(RGPD) a été poursuivi : 65 dossiers ont été instruits, dont 21 faisant l'objet d'analyses d'impact, et le registre des traitements a été mis à jour et fiabilisé. La DSI agit ainsi à la fois comme garant de la conformité et comme facilitateur pour une meilleure exploitation des données publiques.

Former et accompagner les agents



Enfin, une attention particulière a été portée à la formation des agents. Plus de 400 personnes ont été formées ou accompagnées dans la prise en main des nouveaux outils ou dans la compréhension des enjeux de sécurité. Des campagnes de sensibilisation à la prévention du piratage, notamment contre les tentatives d'hameçonnage, ont été menées tout au long de l'année. L'objectif est de construire une culture numérique partagée, où chaque agent est acteur de la transformation en cours.

En 2024, la DSI a su avancer de manière concrète et structurée. Elle a renforcé la sécurité des systèmes, modernisé les outils de travail, accompagné les services dans leur transformation et posé les bases d'une meilleure gouvernance de la donnée. Ces avancées, parfois techniques, ont une portée très réelle : elles facilitent le quotidien des agents, rendent les services publics plus accessibles aux usagers et sécurisent les infrastructures dont dépend l'action de l'État et du Pays. Sans bruit, mais avec efficacité, la DSI contribue à bâtir une administration plus moderne, plus fiable et plus utile.

Assises de l'audiovisuel : structurer une filière locale tournée vers l'international

Organisées en février 2024, en marge du Festival International du Film Documentaire Océanien (FIFO), les premières Assises de l'audiovisuel de la Polynésie française ont rassemblé plus d'une centaine de professionnels du secteur. Cette initiative, portée par le gouvernement, visait à dresser un état des lieux de la filière, à identifier ses leviers de croissance et à poser les bases d'un développement structuré et durable.



Parmi les mesures concrètes issues de ces échanges, la mise en place du dispositif de Dynamisation du Secteur de l'Audiovisuel (DSA) a été saluée. Ce mécanisme combine une exonération de TVA et une subvention spécifique (SPACE) pour les projets audiovisuels ou cinématographiques d'envergure, avec un seuil minimal de dépenses

fixé à 100 millions de F CFP. L'objectif est double : attirer des productions internationales et renforcer les capacités des entreprises locales, en stimulant l'emploi et la montée en compétences.

Cette orientation stratégique s'inscrit dans une ambition plus large : faire du secteur numérique et audiovisuel un pilier de l'économie polynésienne. Pour y parvenir, le gouvernement mise sur une approche intégrée, combinant incitations fiscales, soutien à la formation et développement des infrastructures.

La Direction générale de l'économie numérique (DGEN) accompagne activement cette transformation, en veillant à ce que les évolutions réglementaires et les dispositifs d'aide répondent aux besoins du secteur. L'enjeu est de structurer une filière audiovisuelle locale capable de produire des contenus de qualité, valorisant la culture et le patrimoine polynésien, tout en répondant aux standards internationaux.

En favorisant l'émergence de talents locaux et en attirant des projets extérieurs, la Polynésie française aspire à devenir un hub audiovisuel dans le Pacifique, générant des retombées économiques et culturelles significatives pour le territoire.

Vers une évolution stratégique du soutien à la création audiovisuelle

Les Assises de l'audiovisuel associées à des travaux complémentaires menés avec les professionnels du secteur, ont permis de mettre en lumière les limites actuelles du Système de Création Cinématographique et Audiovisuelle (SCCA), principal dispositif d'aide publique à la production audiovisuelle en Polynésie française.

Chiffres clés du SCCA pour l'année 2024

130 000 000 F CFP de crédits alloués au SCCA en 2024

1 commission organisée le 18 mars 2024

66 dossiers examinés

39 projets soutenus

3 projets en préparation pour 3 000 000 F CFP

36 projets en production pour 127 000 000 F CFP

11 demandes de report acceptées en 2024

Cette enveloppe témoigne de l'engagement renouvelé du Pays en faveur de la création locale et de la volonté d'accompagner les porteurs de projets dans la concrétisation de leurs œuvres.



Bien que ce mécanisme ait accompagné la naissance de nombreux projets au fil des années, il montre aujourd'hui ses limites face aux nouvelles ambitions du Pays pour structurer une filière plus compétitive, ouverte sur l'international et mieux insérée dans l'économie locale. Les modalités actuelles de sélection, de financement et de suivi des projets ne permettent pas toujours de cibler efficacement les œuvres à fort potentiel d'impact économique, culturel ou de rayonnement.

Dans ce contexte, un travail de repositionnement du dispositif est en cours, sous l'égide de la Direction générale de l'économie numérique (DGEN), en lien avec les acteurs du secteur. L'objectif est d'aligner les outils de soutien à la création sur la stratégie audiovisuelle du Pays, qui vise à :

- **capter et accueillir des productions ambitieuses** en termes de contenu, de structuration et de retombées ;

- **dynamiser l'écosystème local**, en valorisant les compétences, les entreprises et les savoir-faire du territoire ;
- **projeter les talents polynésiens au-delà des frontières**, en soutenant des œuvres capables de circuler à l'international.

Cette évolution vise ainsi à faire du futur dispositif un véritable levier de développement pour la filière, en cohérence avec la montée en puissance du numérique, l'attractivité du territoire et la reconnaissance croissante des créations polynésiennes sur la scène régionale et mondiale.

VI. Partie climat et développement durable

Les catastrophes climatiques bouleversent l'équilibre mondial, et notre territoire doit renforcer sa résilience pour mieux y faire face. Agir pour le climat et le développement durable, c'est inscrire l'ensemble des politiques publiques locales dans une dynamique de transformation profonde.

Le changement climatique est une réalité aux effets désormais visibles partout dans le monde. Entre élévation du niveau des océans et intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, aucune région n'est épargnée. Notre pays, composé d'îles et d'atolls dont les ressources et le mode de vie dépendent directement de la santé de l'océan Pacifique, se trouve en première ligne face à ces bouleversements.

Notre gouvernement est convaincu que les solutions aux défis contemporains résident dans l'histoire, la culture et la capacité d'adaptation de notre peuple. Nos politiques publiques doivent s'appuyer sur des données scientifiques solides tout en intégrant notre patrimoine culturel, afin de garantir la durabilité et l'épanouissement de notre société.

La coopération entre le Pays, l'État et les pays du Pacifique est essentielle pour réussir cette transition. Ensemble, nous devons être exemplaires, en veillant à ce que nos actions soient à la fois cohérentes, efficaces et durables.

Dans cette perspective, un délégué interministériel en charge du climat et du développement durable a été nommé le 14 octobre 2024, afin de renforcer la coordination des actions publiques en la matière.

Depuis sa prise de fonctions, le délégué interministériel a contribué activement à la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la Polynésie française. En concertation avec les parties prenantes locales et l'État, il a participé aux travaux techniques et consultatifs visant à renforcer les engagements climatiques du territoire, conformément à l'Accord de Paris.

Développement durable

Au-delà des enjeux climatiques, son action s'inscrit dans une approche plus globale du développement durable. Il a notamment pris part aux travaux du Collège du Tourisme Durable, accompagnant le lancement des premières actions issues du Plan de Tourisme Durable. Sa mission principale consistait à garantir la cohérence entre la stratégie touristique et les orientations environnementales portées par le gouvernement.

VII. Partie foncier, aménagement, logement

L'année 2024 a été marquée par une redistribution, au mois de juin, des portefeuilles du foncier, de l'aménagement et du logement, impliquant des ajustements des stratégies et actions fixées aux services et établissements chargés de leur mise en œuvre.

A. Au titre du foncier

En matière foncière, trois orientations ont guidé de la direction des affaires foncières.

En premier lieu, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'accès de la population aux informations foncières.

Il s'est agi, plus particulièrement, de faciliter la délivrance des documents fonciers : titres de propriété, comptes hypothécaires, procès-verbaux de bornage et documents généalogiques.

Ainsi :

- en concertation avec les professionnels destinataires des états hypothécaires, les modalités de leur délivrance ont été modifiées de sorte à passer d'un délai de délivrance de cinq semaines minimums à une semaine.
- a été travaillé un projet de texte modifiant la loi n°2018-35 du 9 novembre 2018 relative à la délivrance de documents cadastraux par les communes afin de permettre à ces dernières de délivrer les procès-verbaux de bornage, document faisant figurer des informations sur une terre (notamment le propriétaire apparent au moment du chantier, la superficie cadastrale de la terre, son nom, ses abornements et ses côtes périphériques), utile pour la preuve de l'origine de propriété. Ce projet de texte est toujours en travaux.
- le projet de mise à jour des informations généalogiques à partir des registres d'état civils a été réenvisager afin lesdits registres puissent alimenter la base de l'application informatique de généalogie « TUPUNA ». Pour ce faire, un projet de loi du pays devra être préparé pour encadrer la transmission des registres d'état civil entre les communes et le Pays.

En outre, dans la continuité de sa volonté de se rapprocher des usagers, la direction des affaires foncières a organisé quatre réunions d'information auprès des usagers ont été tenues dans les communes différentes de Puohine (Raiatea), Punaauia (Tahiti), Rangiroa et Rikitea (Gambier) sur les thématiques de l'aide juridictionnelle, du cadastre, de l'histoire du foncier et des différents outils d'assistance aux particuliers. Ces réunions continuent de remporter un franc succès auprès des habitants des îles éloignées, qui ne disposent pas de la possibilité de rencontrer l'administration et d'avoir accès aux informations foncières.

En deuxième lieu, la protection des terres polynésiennes constitue un enjeu majeur du gouvernement. Aussi, afin d'améliorer l'accès des polynésiens à leur terre, la loi du pays n°2018-25 du 25 juillet 2018 portant réglementation générale des droits d'enregistrement et de publicité foncière a été modifiée afin d'abaisser les taux des droits d'enregistrement et de supprimer les droits de publicité foncière.

En troisième lieu, la direction des affaires foncières a été confortée dans sa dynamique de constitution de réserves foncières, en soutien aux politiques sectorielles notamment de logement et de l'agriculture, et de valorisation des terres appartenant au Pays. Si le montant des liquidations relatives aux acquisitions et aux aménagements reste relativement modeste (cf. tableau ci-dessous), la seconde moitié de l'année 2024 a été consacrée à l'identification et à la négociation active avec les propriétaires de parcelles d'intérêt de transactions qui devraient aboutir courant de l'année 2025.

Investissement	Missions	
	916	903
Liquidations relatives aux acquisitions	116 341 628	1 477 045
Liquidations relatives aux aménagements	13 950 850	207 387 759

B. Au titre de l'aménagement et de l'urbanisme

En matière d'aménagement du territoire, la direction de la construction et de l'aménagement a été impliquée dans la mise en œuvre des documents de planification, tels que le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française, les plans généraux d'aménagement, les Plans de prévention des risques naturels, afin de garantir le développement harmonieux de notre territoire et son adaptation aux effets du changement climatique.

Sur la thématique du développement harmonieux de notre territoire, la direction de la construction et de l'aménagement a été remobilisée sur l'élaboration de documents de planification plus détaillés que le Schéma d'aménagement général : ce sont les schémas d'archipels, les plans généraux d'aménagement et les plans d'aménagement de détails. Elle a, ainsi, participé activement aux travaux de décentralisation réalisés avec le ministère en charge des grands travaux.

Sur la thématique de l'adaptation aux effets du changement climatique, la direction de la construction et de l'aménagement a réussi à établir une couverture cartographiée complète à 100% sur les Îles du Vent et les Îles sous le Vent. Sur les Marquises et les Tuamotu, la couverture atteint un taux de 50%, ce qui représente une avancée

significative et constitue un excellent point de départ pour renforcer la résilience de ces territoires face aux risques naturels. Cette cartographie est un outil essentiel pour anticiper et gérer les aléas climatiques de manière proactive.

En outre, elle a engagé une étude hydraulique, dont les travaux sont actuellement en cours de finalisation, qui vise à améliorer la gestion des cours d'eau sur la Presqu'île et à développer des stratégies adaptées pour limiter les impacts des crues et inondations, garantissant ainsi une meilleure résilience face aux risques naturels liés aux conditions climatiques changeantes.

L'année 2024 a également vu le démarrage des travaux d'élaboration des Schémas de gestion des risques naturels en remplacement des Plans de prévention des risques naturels.

En matière d'urbanisme, les réformes réglementaires et les préoccupations environnementales de ces dernières années ont profondément modifié le cadre de délivrance des autorisations de construire, influençant à la fois les acteurs du secteur, les usagers et les politiques publiques. En outre, le délai de traitement des demandes de permis de construire constitue un enjeu majeur, qui, ces dernières années, a fait l'objet de nombreuses critiques en raison de sa lenteur. La dématérialisation et l'optimisation des procédures représentent des axes stratégiques essentiels pour les politiques publiques, visant à améliorer la diffusion de l'information via des canaux de communication modernisés.

C. Au titre de l'habitat

Dans le secteur de l'habitat, les actions menées par la délégation à l'habitat et à la ville et l'office polynésien de l'habitat se sont articulées autour des trois axes suivants :

- ✓ dynamiser la production de logements abordables en faveur des polynésiens ;
- ✓ solvabiliser les polynésiens en vue de garantir l'accès et le maintien dans le logement ;
- ✓ améliorer les conditions de vie des polynésiens.

En ce qui concerne la dynamisation de la production de logements abordables, au titre de la délégation à l'habitat et à la ville, sur les trois opérations de logements sociaux et intermédiaires produits par les organismes privés de logement social devant être livrés en 2024, seule « Hianau » (3 logements) a reçu son certificat de conformité, les certificats des opérations « Heiata » et « Mahana Roa » (32 et 23 logements) devant être délivrés en 2025. Par ailleurs, en 2024, trois programmes de logement ont été agréés :

- Te Aho Rua, porté par Tahiti Nui Habitat pour 60 logements (livraison prévue 2027)
- John et Ida Teariki, porté par Niuhi Nui pour 125 logements (livraison 2026)
- Mahana Roa, porté par Arana pour 23 logements (fin du chantier – en attente du certificat de conformité)

Au titre de l'office polynésien de l'habitat, 2024 a été marquée par une nette diminution (-42%) des crédits de paiement octroyés à l'Office au budget primitif du Pays. Ainsi, avec seulement 6 milliards de CP pour l'ensemble de ses opérations, contre une dizaine en moyenne ces dernières années, il a été particulièrement difficile pour l'établissement de proposer une programmation de mise en œuvre de faire qui puisse répondre à la demande recensée dans ses stocks (1 116 demandeurs en attente d'une commission d'attribution et 1 631 attributaires en attente d'un arrêté d'attribution). Le troisième collectif budgétaire, trop tardif, qui avait pour objectif de ramener les montants de CP aux niveaux constatés les années précédentes, n'a pas permis à l'établissement de relancer une programmation soutenue sur 2024. De la sorte, la production de faire qui avoisinait ces dernières années avec les 500 réalisations annuelles a été divisée par deux pour n'afficher que 227 constructions (dont une cinquantaine sont des mises en œuvre lancées fin 2023 avec un certificat de conformité obtenu en 2024).

Par ailleurs, l'on constate que le nombre de livraisons de logements collectifs, qui sont mis par la suite en location, est inférieur aux prévisions. Les livraisons de logements ont concerné les lotissements de Timiona 2.2 pour 68 logements sur la commune de Pirae et Aeuhi 2 pour 14 logements sur la commune de Tautira. Les retards dans la livraison des autres lotissements sont dus, d'une part, à la défaillance d'entreprises sur les chantiers qui ont dû être remplacées (comme pour le lotissement Teavaava : 32 logements à Tautira) et, d'autre part, par les délais de

délivrance de certificat de conformité (Lotissement Ahonu : 36 logements à Mahina). Les travaux relatifs aux parcelles viabilisées ont pâti des mêmes difficultés que le logement groupé : entre entreprises défaillantes et délivrance de certificat de conformité bloquée dans l'attente de travaux de sécurisation. Ainsi, seul le lotissement Hakapehi (17 lots viabilisés) situé sur Nuku Hiva a pu être réceptionné en 2024. Le lotissement Hatiheu, également situé sur Nuku Hiva devrait se voir délivrer un certificat de conformité en 2025 pour la réalisation de 11 lots.

En ce qui concerne la solvabilisation des polynésiens en vue de garantir l'accès et le maintien dans leur logement, il s'agit, d'abord, du soutien financier de la Polynésie française à l'association Rahu Ora – Agence Immobilière Sociale de Polynésie française (AISPf) et de l'association Aveia Ora – Agence Immobilière Très Sociale de Polynésie française (AITSPf) créée en 2024 afin de loger les familles aux revenus très modestes. Pour 2024, ces deux organismes ont atteint les objectifs fixés par les conventions d'objectifs qui les lient au Pays avec 300 logements gérés pour Rahu Ora et 30 logements gérés par Aveia Ora.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des polynésiens, au titre de la délégation à l'habitat et à la ville, la première phase du guide qualité de l'habitat est terminée. Elle consistait, suite à un questionnaire ouvert au public, à identifier les visions, les besoins et les attentes en matière d'habitat des polynésiens. Les résultats et l'analyse de cette enquête alimenteront la seconde phase. Celle-ci prévoit des séminaires de travail avec les acteurs du secteur de l'habitat pour coconstruire le guide qualité de l'habitat polynésien. Le séminaire est prévu au second semestre 2025. Une finalisation du guide est estimée pour le début d'année 2026.

Au titre de l'office polynésien de l'habitat, la réhabilitation du centre d'hébergement étudiant (CHE) d'Outumaoro est une action qui vise, en complément des prochains travaux de construction des tranches 4 et 5, à consolider l'offre en logement pour les étudiants.

On note également des efforts significatifs qui ont été réalisés pour la sécurisation du parc de logements de l'office qui est finalement la traduction de la mise en œuvre de projets antérieurs qui avaient du mal à démarrer et qui ont pu être lancés après une réorganisation interne de la direction en charge de ces opérations. Toutefois, ces réalisations, qui affichent des résultats satisfaisants en termes de consommation des crédits, doivent être relativisés par la difficulté à mettre en œuvre le plan stratégique du patrimoine (PSP) de l'établissement. En effet, après avoir été validé en 2021 en conseil d'administration, force est de constater qu'il doit encore être complété d'éléments qui doivent permettre aux décideurs de prioriser des interventions. Pour le moment, ces éléments ne sont pas intégrés dans le travail réalisé qui porte essentiellement sur la cotation du parc à travers plusieurs critères tels que l'état du bâti, les nuisances du lotissement ou la proximité aux services et commerces.

Enfin, au même titre que les programmes de faire, le nombre d'aides en matériaux délivrées a été divisé par deux par rapport aux moyennes constatées sur la période 2021-2023. Cette forte diminution est le résultat direct des budgets octroyés.